

## **Cité de transit des Acacias -Opération de renouvellement urbain - Démolition de l'immeuble 8, rue Paul Pesty - Autorisation de démolir**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** La Ville de Besançon et l'Office Public d'HLM de Besançon ont défini, dans le cadre du Contrat de Ville, un projet de restructuration des deux immeubles de la Cité de transit des Acacias, 6 et 8, rue Paul Pesty.

Outre le changement de statut des logements et le transfert de leur gestion du CCAS à l'OPHLMB, propriétaire du bâti, le projet prévoit notamment la démolition de l'immeuble 8, rue Pesty, soit 60 logements.

Le remboursement anticipé des emprunts sera effectué.

L'avis du Conseil Municipal est par ailleurs sollicité sur l'ensemble du projet.

Le dossier de demande et de financement de la démolition auprès des services de l'Etat (Direction Départementale de l'Equipement) et de la Caisse des Dépôts et Consignations, comprend l'avis favorable de la collectivité d'implantation des logements et garante des emprunts.

Aussi, compte tenu de l'échéancier prévu et conformément aux articles L 443.15.1 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'avis favorable du Conseil Municipal de Besançon est sollicité pour cette démolition.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

**«M. LE MAIRE :** Vous savez qu'il y a un vaste projet au 6 et au 8 puisque l'on va démolir le 8 et conserver le 6 pour refaire dans ce secteur des Acacias un habitat de qualité qui est décrit d'ailleurs dans ce rapport et le suivant. Je crois que c'est une grande opération programmée depuis un certain nombre d'années et qui va permettre de changer considérablement la situation de ce quartier».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette démolition.

M. le Maire, Président du CCAS, et Mme DUFAY, Vice-Présidente, les administrateurs du CCAS (Mme LAMY, M. DEMONET, Mme TETU, M. BONTEMPS, M. CYPRIANI, Mme WEINMAN et Mme COMTE-DELEUZE) et les administrateurs de l'Office Public d'HLM de Besançon (M. LOYAT, M. BAUD, Mme POISSENOT, Mme MOZER et Mme CASENOVE) n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.*